

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 4 décembre 2012

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

**Absents excusés :** M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER (sorti de la délibération n°2012-12-05 à n°2012-12-10), M. Michel BANCAL (sorti de la délibération n°2012-12-05 à n°2012-12-10), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012  
Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72  
Nombre de membres présents : 49

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.12.09 : Adoption du règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 13 novembre 2012 ;

Vu le règlement intérieur adopté le 11 décembre 2003 ;

Considérant que le précédent règlement intérieur était devenu obsolète compte tenu des évolutions de la structure intercommunale ;

Le règlement intérieur fixe les règles internes applicables à chaque agent de la communauté d'agglomération. Il s'impose à chaque agent employé par la collectivité quelle que soit sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services. Il concerne chaque agent sur son lieu de travail mais également lorsqu'il représente la communauté d'agglomération.

Le règlement intérieur est un complément et s'inscrit dans un corps de documents régissant l'organisation de la communauté d'agglomération : charte relative à la réduction du temps de travail, charte de la formation, charte informatique, règlement relatif au Compte Epargne Temps.

Compte tenu de l'augmentation de l'effectif de la communauté d'agglomération et de la diversité des métiers, il convient d'abroger le précédent règlement intérieur devenu obsolète.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *abroge le précédent règlement intérieur du 11 décembre 2003 ;*
- 2) *approuve les termes du nouveau règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, annexé à la présente délibération ;*
- 3) *autorise le Président ou son représentant à signer ledit règlement.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 64 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012



Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services